

## CHARTE DU SERVICE PERISCOLAIRE

-----

Les accueils périscolaires doivent rester un moment agréable où chacun a plaisir à se retrouver. Comme dans tout moment de la vie en société, cela implique quelques règles simples à respecter pour le bien-être et la sécurité de tous.

### LES DEVOIRS DES ENFANTS :

- ▶ Je dois rester poli et courtois envers mes camarades et les adultes.
- ▶ Je ne dois pas me battre, me disputer et chahuter avec mes camarades.
- ▶ Je dois respecter les consignes du personnel.
- ▶ Je dois parler sans crier, éviter tout bruit inutile, adopter une attitude calme et je dois lever le doigt si je veux demander quelque chose.
- ▶ Je ne dois pas dégrader le matériel des accueils périscolaires

#### Au restaurant scolaire :

- ▶ Je dois effectuer les tâches qui me sont confiées (rangement des couverts, de la vaisselle, nettoyage des déchets, aide aux plus petits).
- ▶ Je dois me laver les mains avant et après les repas et à la sortie des toilettes.
- ▶ Je dois me tenir correctement à table et je ne dois pas me lever sans autorisation.
- ▶ Je dois déposer mes objets scolaires ou personnels à l'entrée du réfectoire.
- ▶ Je ne dois pas utiliser la nourriture ou la vaisselle pour m'amuser et je ne dois pas salir inutilement le réfectoire.
- ▶ Je dois accepter tout le monde à ma table.

### LES DROITS DES ENFANTS :

- ▶ J'ai droit à un accueil agréable et au respect du personnel.
- ▶ J'ai le droit de discuter avec mes camarades, si je parle sans crier.

#### Au restaurant scolaire :

- ▶ J'ai le droit de ne pas apprécier un aliment mais je dois faire l'effort d'y goûter.
- ▶ Afin de garder de l'appétit pour chaque plat, je ne mange pas trop de pain.
- ▶ J'ai le droit d'accéder exceptionnellement aux toilettes pendant toute la durée du repas en demandant l'autorisation.
- ▶ J'ai le droit de demander à être resservi à condition d'avoir mangé le contenu de mon assiette.
- ▶ J'ai le droit à un repas équilibré, de qualité, servi à la bonne température et à être informé de ce que je mange.
- ▶ J'ai le droit à un moment de détente avant ou après le repas.
- ▶ J'ai le droit d'être accepté au restaurant scolaire quelles que soient mon origine, ma religion, ma différence.

---

Ces règles s'appliquent également pendant la récréation dans la cour. Le non-respect de l'ensemble de ces règles, peut donner lieu à des sanctions sur l'ensemble des temps périscolaires par les agents ou par les élus de la commune de Montrevel-en-Bresse selon les niveaux de comportement indiqués au dos de ce document.

## Sanctions en fonction des niveaux de comportement de l'enfant

### Niveau 1 :

Cri  
Agitation

### Sanctions

Rappel des règles de bonne conduite à l'enfant.

### Niveau 2 :

Gaspillage alimentaire,  
Jet de nourriture,  
Détérioration du petit matériel,  
Atteinte involontaire à un camarade  
Contestation  
Impolitesse  
Manque de respect des autres  
Non-respect des règles  
3 rappels à la règle (niveau 1) dans la même journée

### Sanctions

Réprimande orale et réparer son erreur (nettoyage ...)  
L'enfant est isolé de ses camarades  
L'enfant sera privé de récréation et un travail de punitions à faire (vaisselle, recopier une phrase,...)  
Les agents doivent informer les parents de l'agissement de l'enfant dans la journée, si c'est possible, au moment de la récupération de l'enfant.

### Niveau 3 :

Agressivité verbale  
Insultes (sur agent, camarades,...)  
Injures  
Bris des effets d'autrui  
Détérioration de matériels (jeux, équipement,...)  
Insolence  
Menaces  
Provocation  
Incite les autres à poser des gestes contre leur volonté  
Refus de collaboration  
Résistance passive aux exigences  
Révolte ouverte  
Vol

### Sanctions

L'enfant cesse toutes activités  
L'enfant sera privé de récréation et un travail de punitions à faire (vaisselle, recopier une phrase,...)  
L'enfant doit remplir une fiche de réflexion à tête reposée le soir et doit la faire signer aux parents qui seront prévenus par mail

- ↳ si détérioration de matériel celui-ci sera remplacé par la famille
- ↳ si insultes à un camarade : fiche et lettre d'excuse à la personne ou dessin pour les plus petits

3 fiches de réflexion complétées dans l'année scolaire :  
les agents contactent par téléphone les parents pour les informer de l'agissement de l'enfant pendant la journée.  
Ils fixent une rencontre pour un entretien avec parents et enfant afin de mettre en place des pistes d'amélioration (échange hebdomadaire,...)

### Niveau 4 :

Agressivité physique  
Mise en danger  
Racket  
Harcèlement

### Sanctions

La responsable du service périscolaire contacte très rapidement les parents et prévoit avec eux une rencontre avec les différents acteurs (agent, enfant, élus, responsable TAP, enseignants,...) afin de mettre en place des pistes d'amélioration (travail avec des acteurs de la pédagogie et de l'action sociale...) Cette rencontre sera suivie par un courrier d'avertissement envoyé en lettre recommandée.

Si, du fait d'agissements graves et répétés compromettant le bon ordre et le fonctionnement normal du service et ne permettant plus d'assurer la sécurité de l'enfant, ou de ses camarades, ou des intervenants (fugue ou tentative de fugue, violence physique...), l'enfant pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de l'ensemble du service périscolaire sur décision du Maire. Les parents seront contactés en amont de la prise officielle de la décision afin de présenter leurs observations sur les faits et agissements reprochés à leur enfant.

Ce cadre n'exclut pas de potentielles poursuites pénales.